

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2139

16 novembre 2006

### SOMMAIRE

Alice Holding S.A., Luxembourg .....	102659	Maniacs Association Luxembourg, A.s.b.l., Dalheim .....	102668
Apollo Rida Golf, S.à r.l., Luxembourg .....	102657	Marwell Holding S.A., Luxembourg .....	102641
Bosquet, S.à r.l., Bridel .....	102672	McKesson Information Solutions Holdings V, S.à r.l., Bertrange .....	102668
Both & Partner Immobilien, GmbH, Schengen ..	102663	Morgan Stanley Clare, S.à r.l., Luxembourg .....	102663
Caleas S.A., Luxembourg .....	102659	Morgan Stanley Clare, S.à r.l., Luxembourg .....	102667
(Le) Cercle de la Connaissance, A.s.b.l., Mondorf-les-Bains .....	102637	MZ Bauberatung, G.m.b.H., Junglinster .....	102658
Cendar S.A. ....	102641	NO LIMITS Creation & Design, S.à r.l., Walferdange .....	102662
Château de Beggen S.A., Luxembourg .....	102670	NO LIMITS Creation & Design, S.à r.l., Walferdange .....	102662
CO.X Holding S.A., Luxembourg .....	102657	Novell Luxembourg, S.à r.l., Strassen .....	102659
Colombo, S.à r.l., Luxembourg .....	102652	Open Job S.A., Luxembourg .....	102636
Contel Group S.A., Luxembourg .....	102638	Oursin Participations S.A., Luxembourg .....	102670
Dicadei, S.à r.l., Larochette .....	102662	Paganini, S.à r.l., Mamer .....	102626
Doria, S.à r.l., Luxembourg .....	102643	Parnuk S.A.H., Luxembourg .....	102661
Elocap Lux S.A., Rodange .....	102628	Promotion Investment Association Holding S.A., Schengen .....	102663
FIIF International S.A., Luxembourg .....	102651	Repco 21 S.A., Luxembourg .....	102639
Financière et Industrielle Privée S.A., Luxembourg .....	102628	Sia World S.A., Luxembourg .....	102659
Financière et Industrielle Privée S.A., Luxembourg .....	102636	Société de Participation Betafence, S.à r.l., Luxembourg .....	102651
Finepar S.A., Luxembourg .....	102658	Solid Grund A.G., Schengen .....	102667
Finvela S.A., Luxembourg .....	102657	Sport Art Pension S.A., Luxembourg .....	102661
Forision Zweite Vermögensverwaltung, S.à r.l., Luxembourg .....	102670	Sport Art Pension S.A., Luxembourg .....	102661
Gast Michels, S.à r.l., Walferdange .....	102626	Stanwich, S.à r.l., Senningerberg .....	102655
GBR Holding S.A., Luxembourg .....	102643	Stanwich, S.à r.l., Senningerberg .....	102657
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.	102662	Stratus Technologies International, S.à r.l., Luxembourg .....	102659
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.	102668	TrendConcept Fund S.A., Luxembourg .....	102658
Igreja Maná, A.s.b.l., Steinfort .....	102652	Vespucci, S.à r.l., Luxembourg .....	102639
Immo Space S.A., Luxembourg .....	102638	Vil Finance S.A., Luxembourg .....	102661
Intes S.A., Luxembourg .....	102668	Vil Finance S.A., Luxembourg .....	102662
KMS Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg	102649	Witraloc, S.à r.l., Luxembourg .....	102626
L.F.B. A.G., Schengen .....	102663		
LBA S.A., Schengen .....	102663		
Lutece Holding S.A., Luxembourg .....	102658		

**WITRALOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 91.954.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106733.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**PAGANINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R. C. Luxembourg B 110.605.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106734.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**GAST MICHELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7256 Walferdange, 34, rue Rosy Welter.

R. C. Luxembourg B 119.909.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gaston Michels, artiste, demeurant à L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la création, la réalisation, l'achat et la vente d'oeuvres d'art en tout genre.

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: GAST MICHELS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Walferdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

102628

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- Monsieur Gaston Michels, artiste, né à Echternach, le 11 janvier 1954, demeurant à L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Michels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 21, case 8. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107719.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.894.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A.

Signature

(106741.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**ELOCAP LUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-4802 Rodange, Site du PED.

R. C. Luxembourg B 119.842.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen.

There appeared:

1. ELOCAP LTD, a company incorporated under the laws of Israel and having its registered office at Yakum 60972, Israel, duly represented by Christian Jungers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Israel on September 12, 2006; and

2. Christian Jungers, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of ELOCAP LUX S.A. (the Company).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Rodange (municipality of Pétange). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company.

The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Objects.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the design, development, manufacturing and marketing of closures and caps in any form whatsoever.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

#### Share capital - Shares

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by three hundred and ten (310) shares without nominal value.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

#### Management - Supervision

**Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first chairman shall be appointed by a General Meeting.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Audit.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **General Meetings of Shareholders**

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.** The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 31st of March of each year.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 16. Proceedings - Vote.** General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting. Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

### Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

**Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

**Art. 18. Annual Accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 19. Distribution of Profits.** The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

### General Provision

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on 31st December 2006.

The first Annual General Meeting will be held in 2007.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to three hundred and ten (310) shares representing the total share capital as follows:

1. ELOCAP LTD, prenamed: three hundred and nine shares . . . . .	309
2. Christian Jungers, prenamed: one share . . . . .	1
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All these shares are paid up to an extent of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) by payment in cash such that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,500.-.

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
  - Mr Amos Reshef, CEO ELOCAP LTD, born April 24, 1944 in Israel, with professional address at 60972 Kibbutz Yakum, Israel;
  - Ms Orit Ofer, CFO PLASTIV GROUP, born May, 15, 1961 in Israel, with professional address at 60972 Kibbutz Palmachim, Israel, and
  - Ms Yael Wilson, Director, born November 21, 1974 in Israel, with professional address at 60972 Kibbutz Yakum, Israel.
3. Mr Amos Reshef, prenamed, is appointed chairman of the Board of Directors.
4. BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., having its registered office at Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Trade Registry under number B 71.178, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. The Company's registered office shall be at Site du PED, L-4802 Rodange.
6. The term of office of Mr Reshef, Ms Ofer and Ms Wilson as directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2007; and
7. The term of office of the statutory auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2007.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire, de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. ELOCAP LTD, une société de droit israélien, avec siège social à Yakum 60972, Israël, ici dûment représentée par Christian Jüngers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration émise en Israël; et
2. Christian Jungers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

**Dénomination - Siège social - Durée - Objet.**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de ELOCAP LUX S.A. (la Société).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Rodange (commune de Pétange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement au design, au développement, à la production et à la distribution de systèmes de fermetures d'emballage, sous quelque forme que ce soit.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### Capital social - Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives. Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

### Administration - Surveillance

**Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout

autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

**Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Révision des comptes.** La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

#### Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 31 du mois de mars.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 16. Procédure - Vote.** Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

### Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

**Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire les comptes annuels et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Les comptes annuels, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 19. Répartition des Bénéfices.** Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### Disposition Générale

**Art. 22.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

1. ELOCAP LTD, précité: trois cent neuf actions. ....	309
2. Christian Jungers, précité: une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. ....	310

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné, déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.500,-

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- Mr Amos Reshef, CEO ELOCAP LTD, né le 24 avril 1944 en Israël avec demeure professionnelle au 60972 Kibbutz Yakum, Israël;

- Mme Orit Ofer, CFO Plastiv Group, née le 15 mai 1961 en Israël, avec demeure professionnelle au 60972 Kibbutz Palmachim, Israël, et

- Mme Yael Wilson, Directeur de société, née le 21 novembre 1974 en Israël, avec demeure professionnelle à 60972 Kibbutz Yakum, Israël.

3. M. Amos Reshef, précité, est nommé président du Conseil d'Administration de la Société.

4. BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 71.178 est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-4802 Rodange, Site du PED.

6. Le mandat de M. Reshef, de Mme Ofer et de Mme Wilson en tant qu'administrateurs de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007; et

7. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 septembre 2006, vol. 435, fol. 91, case 6. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 septembre 2006.

C. Mines.

(106754.3/225/495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.894.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A.

Signature

(106742.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**OPEN JOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.121.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OPEN JOB S.A.

Signature

(106744.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**LE CERCLE DE LA CONNAISSANCE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint-Michel.

R. C. Luxembourg F 5.719.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Alex Galland, chargé d'affaires, Français, 2, rue Saint-Michel, L-5637 Mondorf-les-Bains;
2. Marc Vandermersch, enseignant, Belge, rue Frédéric Mohrfeld 65, B-1090 Bruxelles-Jette;
3. Jean Mangin, enseignant, Français 21, rue Rocher, F-75008 Paris;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de LE CERCLE DE LA CONNAISSANCE, A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet de faciliter la plus grande diffusion des savoirs. Notamment auprès des personnes ne pouvant pas lire les livres ordinaires, par la réalisation de livres audio ou imprimés en grands caractères et autres activités.

**Art. 3.** L'association a son siège social 2, rue Saint-Michel, L-5637 Mondorf-les-Bains. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

**II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 6.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

**IV. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**V. Administration**

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature du président engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

#### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2006.

A. Galland / M. Vanderersch / J. Mangin.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06887. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107050.3//90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

#### **CONTEL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 110.036.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CONTEL GROUP S.A.

Signature

(106746.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

#### **IMMO SPACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.477.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMO SPACE S.A.

Signature

(106748.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**VESPUCCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 960.150.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 112.724.

*Extrait des résolutions des Associés du 31 juillet 2006*

Les associés de VESPUCCI, S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivants avec effet rétroactif au 15 juillet 2006:

*Gérants de catégorie B:*

\* Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

*Gérant de catégorie D:*

\* Massimo Grossi, né le 12 janvier 1972 à Florence, Italie, demeurant professionnellement au Via Negri 10, Milan 20121, Italie.

- De nommer les gérants de catégorie B suivants avec effet immédiat:

\* Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Angleterre, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- De nommer le gérant de catégorie C suivant avec effet immédiat:

\* Alberto Meloni, né le 8 novembre 1967 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Via Negri 10, Milan 20121, Italie.

Les gérants actuels sont:

- Jan-Dries Mulder, gérant de catégorie A;

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie B;

- Mark Beckett, gérant de catégorie B;

- Alberto Meloni, gérant de catégorie C.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106945.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**REPCO 21 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.184.

In the year two thousand and six, on the eighth day of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Catherine Delseemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on September 8, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed *in* varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 21 S.A. on February 13, 2006 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on April 29, 2006, n° 855, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 114.184 (the «Company»).

II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro). The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro) represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated September 8, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 637,150.- pursuant to the issuance of 47,850 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 15,865 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 637,150.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXLA BIL as of September 8, 2006, which having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. The amount of EUR 637,150.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 670,150.- (six hundred seventy thousand one hundred fifty Euro), represented by 67,015 (sixty-seven thousand fifteen) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euro) each divided into 50,328 (fifty thousand three hundred twenty-eight) class A shares (the «A Shares») and 16,687 (sixteen thousand six hundred eighty-seven) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares hereinafter the «Shares»).»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,351,226.36 (three million three hundred fifty-one thousand two hundred twenty-six Euro and thirty-six cents).»

#### *Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately eight thousand one hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 8 septembre 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 21 S.A., le 13 février 2006 par acte passé par-devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 29 avril 2006 n° 855 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.184 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) réparti en 2.478 Actions A et 822 Actions B.

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions euros) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 8 septembre 2006 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 637.150,- par l'émission de 47.850 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 15.865 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 637.150,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL le 8 septembre 2006, qui, après avoir été signé *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VIII. Le montant de EUR 637.150,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1 et l'article 5.3 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 670.150,- (six cent soixante-dix mille cent cinquante euros), représenté par 67.015 (soixante-sept mille quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 50.328 (cinquante mille trois cent vingt-huit) actions de catégorie A (les «Actions A») et 16.687 (seize mille six cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.351.226,36 (trois millions trois cent cinquante et un mille deux cent vingt-six euros et trente-six cents.)»

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à huit mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2006, vol. 537, fol. 96, case 2. – Reçu 6.371,50 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2006.

*J. Seckler.*

(107007.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**MARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 105.352.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 4 septembre 2006 tenue au siège de la société*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 septembre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Paolo Bartolucci de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement par cooptation, Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie) le 21 février 1973, demeurant professionnellement à Luxembourg (L-1621), 24, rue des Genêts, en tant que nouvel administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06723. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106985.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**CENDAR S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 68.268.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand five, on the seventeenth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Patricia Ceccotti, private employee, professionally residing in Luxembourg,

«the proxy»,

acting as a special proxy of Mr Igor Labaj, residing at Zochova 759/6, Revuca 050 01, Slovakia,

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme CENDAR S.A. was incorporated by deed enacted on the 19th of January 1999, published in the Mémorial C number 272 of the 20th of April 1999. The articles of incorporation have been amended on June

25th, 1999 by notarial deed drawn up by M<sup>e</sup> Elvinger, published in the Mémorial C number 706 of the September 23rd, 1999.

II.- That CENDAR S.A. has its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, and is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 68.268.

III.- That the corporate share capital is presently set at USD 250,000.- (two hundred and fifty thousand US Dollars), represented by 625 fully paid-up shares of USD 400.- (four hundred US Dollars) each.

IV.- That the mandator has acquired the totality of the shares of CENDAR S.A.

V.- That the mandator declares expressly to proceed to the liquidation of CENDAR S.A.

VI.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

VII.- That the mandator grants full discharge the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the mandator, as liquidator of the Company, declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company is deemed to have been carried out and completed, all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail / Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille cinq, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Igor Labaj, demeurant à Zochova 759/6, Revuca 050 01, Slovaquie,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CENDAR S.A. a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger le 19 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 272 du 20 avril 1999. Les statuts ont été modifiés par acte notarié reçu par M<sup>e</sup> Elvinger le 25 juin 1999 publié au Mémorial C numéro 706 du 23 septembre 1999.

II.- Que la société anonyme CENDAR S.A. a son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68.268.

III.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars US), représenté par 625 actions de USD 400,- (quatre cents dollars US) chacune, chacune intégralement libérée.

IV.- Que son mandant a acquis l'intégralité des actions de CENDAR S.A.

V.- Que son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

VI.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(107866.3/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**DORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 992.850.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 112.723.*Extrait des résolutions des Associés du 31 juillet 2006*

Les associés de DORIA, S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivants avec effet rétroactif au 15 juillet 2006:

*Gérants de catégorie B:*

\* Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

*Gérant de catégorie D:*

\* Massimo Grossi, né le 12 janvier 1972 à Florence, Italie, demeurant professionnellement au Via Negri 10, Milan 20121, Italie.

- De nommer les gérants de catégorie B suivants avec effet immédiat:

\* Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Angleterre, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- De nommer le gérant de catégorie C suivant avec effet immédiat:

\* Alberto Meloni, né le 8 novembre 1967 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Via Negri 10, Milan 20121, Italie.

Les gérants actuels sont:

- Jan-Dries Mulder, gérant de catégorie A;

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie B;

- Mark Beckett, gérant de catégorie B;

- Alberto Meloni, gérant de catégorie C.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106957.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**GBR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 119.912.

## STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth day of September.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Pasquale Raucci, resident at Via Dorso, 2 San Martino V.C. (Italy);

2. Alfredo Raucci, resident at Via Dorso, 2 San Martino V.C. (Italy);

3. Luigi Brignoli, resident at Via Dosso 2, Villongo (Italy);

4. Ettore Brignoli, resident at Via Dosso 2, Villongo (Italy);

all here represented by Leonie Marder, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of four proxies given on the 7th of September 2006 which, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration****Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of GBR HOLDING S.A.**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000) to be divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fifth day of May at 14.00 and for the first time in the year 2007. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. 775 shares by Pasquale Raucci, prenamed.
2. 775 shares by Alfredo Raucci, prenamed.
3. 775 shares by Luigi Brignoli, prenamed.
4. 775 shares by Ettore Brignoli, prenamed.

Total: 3,100 shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Estimation - Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
  - Mr Pasquale Raucci, born in San Martino Valle Caudina (Italy) on April 25, 1945 and resident at Via Dorso, 2 San Martino V.C. (Italy);
  - Mr Luigi Brignoli, born in Calcinate (Italy) on July 26, 1971 and resident at Via Dosso 2, Villongo (Italy);
  - Mr Ettore Brignoli, born in Castelli Calepio (Italy) on May 4, 1945 and resident at Via Dosso 2, Villongo (Italy).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

D.M.S. & ASSOCIES, S.à r.l., resident at avenue Victor Hugo 62, L-1750 Luxembourg, registered into the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under the number B 46.477.

4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pasquale Raucci, Via Dorso, 2 San Martino V.C. (Italie);

2. Monsieur Alfredo Raucci, Via Dorso, 2 San Martino V.C. (Italie);

3. Monsieur Luigi Brignoli, Via Dosso 2, Villongo (Italie);

4. Monsieur Ettore Brignoli, Via Dosso 2, Villongo (Italie);

tous ici représentés par Mademoiselle Leonie Marder, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de quatre procurations datées du sept septembre 2006 lesquelles, après signature ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GBR HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) qui sera représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le cinquième jour du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. 775 actions par Monsieur Pasquale Raucci, prénommé.
2. 775 actions par Monsieur Alfredo Raucci, prénommé.
3. 775 actions par Monsieur Luigi Brignoli, prénommé.
4. 775 actions par Monsieur Ettore Brignoli, prénommé.

Total: trois mille cent (3.100) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Estimation - Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - Monsieur Pasquale Raucci, né à San Martino Valle Caudina (Italie), le 25 avril 1945 et résidant à Via Dorso, 2 San Martino V.C. (Italie);
  - Monsieur Luigi Brignoli, né à Calcinante (Italie), le 26 juillet 1971 et résidant à Via Dosso 2, Villongo (Italie);
  - Monsieur Ettore Brignoli, né à Castelli Calepio (Italie), le 4 mai 1945 et résidant à Via Dosso 2, Villongo (Italie).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:  
D.M.S. & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.477.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Marder, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 44, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

G. Lecuit.

(107741.3/220/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**KMS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 119.938.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 18 septembre 2006;

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Séverine Lambert, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, Iles Anglo-Normandes, le 18 septembre 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KMS PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 26 du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trente actions . . . . .	30
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trente et une actions . . . . .	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.  
 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:  
 a) Monsieur Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, né le 16 décembre 1952 à Riva San Vitale (TI), Suisse, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano;  
 b) Monsieur Michele Menaballi, comptable certifié, né le 21 octobre 1973 à Capolago (TI), Suisse, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano;  
 c) Monsieur Federico Rezzonico, fondé de pouvoir, né le 13 mars 1968 à Sorengo, Suisse, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano.  
 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
 PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., immatriculée au Registre de Commerce du canton du Tessin sous le n° CH-514.3.000.888-4, une société avec siège social au 27, Corso Elvezia, CH-6901 Lugano.  
 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2012.  
 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.  
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.  
 Signé: G. Blauen-Arendt, S. Lambert, A. Schwachtgen.  
 Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, vol. 155S, fol. 53, case 8. – Reçu 310 euros.  
 Le Receveur ff. (signé): Tholl.  
 Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 2 octobre 2006. A. Schwachtgen.  
 (107909.3/230/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**FIIF INTERNATIONAL S.A., Akiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
 H. R. Luxemburg B 64.653.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Montag, 6. Oktober 2003, 11:00 Uhr  
 abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung folgenden Beschluss gefasst:  
 1) Der Rücktritt des Kommissars LUXEMBOURG CONSULTING GROUP AG wird akzeptiert. Die Versammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:  
 Zum neuen Kommissar der Gesellschaft wird die LCG INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ernannt.  
 Das Mandat endet sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.  
 Luxembourg, 6. Oktober 2003.  
 Die Versammlung  
 Unterschrift  
 Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06624. – Reçu 14 euros.  
 Le Receveur (signé): Signature.  
 (106987.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**SOCIETE DE PARTICIPATION BETAFENCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
 R. C. Luxemburg B 112.262.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 8 septembre 2006*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de la société qui s'est tenue le 27 juillet 2006, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Michel van Krimpen résidant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg comme gérant de la société avec effet immédiat.
- De nommer Doeke van der Molen, résidant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.  
 LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
 Signatures  
 Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05829. – Reçu 14 euros.  
 Le Receveur (signé): D. Hartmann.  
 (107030.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**COLOMBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 960.150.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 112.725.

*Extrait des résolutions des Associés du 31 juillet 2006*

Les associés de COLOMBO, S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivants avec effet rétroactif au 15 juillet 2006:

*Gérants de catégorie B:*

\* Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

*Gérant de catégorie D:*

\* Massimo Grossi, né le 12 janvier 1972 à Florence, Italie, demeurant professionnellement au Via Negri 10, Milan 20121, Italie.

- De nommer les gérants de catégorie B suivants avec effet immédiat:

\* Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

\* Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Angleterre, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- De nommer le gérant de catégorie C suivant avec effet immédiat:

\* Alberto Meloni, né le 8 novembre 1967 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Via Negri 10, Milan 20121, Italie.

Les gérants actuels sont:

- Jan-Dries Mulder, gérant de catégorie A;

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie B;

- Mark Beckett, gérant de catégorie B;

- Alberto Meloni, gérant de catégorie C.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106960.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**IGREJA MANA, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 20, rue Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 5.722.

STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom, adresse et durée de l'association**

1. Selon les dispositions légales, une Association Culturelle est fondé et elle prend le nom de IGREJA MANÁ.

a) Sa circonscription comprend tout le Territoire National du Grand-Duché du Luxembourg.

b) Le siège social de l'Association est à Steinfort, au 20, rue Luxembourg.

c) La durée de l'Association est de temps indéterminé.

**Art. 2. Les objectifs de l'association**

1. Conduire l'Eglise locale sous la direction de Jésus-Christ et sous la direction du Saint-Esprit, selon la Bible.

2. Louer Dieu et propager l'évangile de Jésus-Christ au travers des prédications, des réunions, des séminaires, de la radio, de la télévision, d'internet, des livres, des cassettes et d'autres moyens légaux.

3. Suivre une doctrine et discipline et aussi une façon de louer à Dieu d'après la «Déclaration de Foi» contenue dans ces Statuts.

4. L'exercice des buts humanitaires et sociales (inclus des ouvres charitables, des projets d'agriculture, de science, etc.).

5. Afin de réaliser ces objets religieux, l'Association peut:

- ouvrir des associations, des églises, des centres spirituels, etc.;

- faire des réunions, des séminaires, des concerts, nationaux ou internationaux;

- publier et vendre des livres, des cassettes, des cd's, des vidéos, etc.;

- émettre des programmes de Radio, Tv, Satellite, Internet, etc.;

- publier des articles doctrinaires dans les magazines, les journaux, etc.

6. Afin de réaliser les objectifs humanitaires, l'Association peut ouvrir et exercer:

- des écoles, des centres d'étude, des centres de musique, etc.;

- des maisons de retraite, des enfants, des pauvres, etc.;

- des (poli-)cliniques, des centres ou des programmes d'organisation sanitaires;

- des centres et programmes d'aide charitable, etc.

### **Art. 3. Le caractère de l'association**

1. L'Association est organisée aux buts exclusivement religieux, de charité et d'éducation.
2. L'Association n'a pas pour but aucun profit quoiqu'il soit et ne distribuera même pas des profits ou des dividendes.

### **Art. 4. Le patrimoine de l'association**

1. Il se compose de tous les biens meubles et immeubles enregistrés ou acquis ou nom de l'Association tels que: terrains, bâtiments, contributions volontaires ou donations.
2. L'Association ne peut être dissolu que par délibération de l'Assemblée Générale en séance extraordinaire convoquée expressément à ce but.
3. En cas de dissolution de l'Association pour n'importe quelle raison, les biens tourneront au profit d'un fonds ou d'une organisation qui accomplisse des buts religieux de charité ou de bienfaisance, qui soit d'accord avec la «Déclaration de Foi» contenue dans ces Statuts, et d'accord de la volonté de IGREJA MANÁ INTERNACIONAL.

### **Art. 5. Les organes de l'association**

- 1.- Assemblée générale:  
Elle est constituée par les Pasteurs de l'Eglise et approuvée par la Direction de IGREJA MANÁ INTERNACIONAL.  
Elle s'assemble ordinairement une fois par an, et extraordinairement toutes les fois qu'elle soit convoquée par le Conseil d'Administration.
- 2 - Le conseil d'administration:
  1. Il est constitué par un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un vice-trésorier choisis d'entre les éléments de l'Assemblée Générale.
  2. Le Président, Monsieur Jorge Manuel Guerra Tadeu, présidera au Conseil d'Administration et à l'Assemblée: il dirigera les réunions et il agira en tant que Président de L'Association.
  3. Le Vice-président, Monsieur José Fernando Paiva Fidalgo, dans l'absence du Président, fera les fonctions du Président. Il peut aussi exercer d'autres charges s'il en est désigné par le Président.
  4. Le Secrétaire, Monsieur Domingos Alberto da Silva Marinho, devra conserver un registre fidèle des Actes de toutes les séances dites officielles. Il aura aussi la responsabilité de la garde et du dépôt de tous les registres de l'Association, sauf de ceux qui font référence aux finances.
  5. Le Trésorier, Monsieur Antonio Fernando Parreira do Espirito Santo, est responsable de maintenir une comptabilité précise et détaillée de toutes les recettes et dépenses de l'Association.
  6. Le Vice-Trésorier, Monsieur Saul Nogueira Hilário, aura les fonctions d'appuyer le Secrétaire et le Trésorier, ayant la responsabilité de la garde et du dépôt de tous les registres de l'Association, qui font référence aux finances.
  7. Il appartient au Conseil d'Administration d'établir les règles de conduite de l'Association.
- 3.- Le conseil de surveillance:
  1. Il est constitué par le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier.
  2. Tous les documents y compris les mouvements des comptes bancaires et d'autres transactions seront signés par quelqu'un de ce Conseil de Surveillance.
  3. Il appartient à ce Conseil le contrôle de toutes les activités de l'Association au Luxembourg.

### **Art. 6. Modifications aux statuts**

1. Il sera de la compétence du Conseil d'Administration faire des modifications ou additions aux statuts, convoquant à ce propos l'Assemblée Générale pour en obtenir l'approbation.
2. L'approbation de ces modifications ou additions est soumise à trois quarts des associés présents à l'Assemblée Générale spécialement convoquée pour ce but.

**Art. 7.** Le conseil administratif fera le règlement interne au terme de soixante jours, lequel règlera la discipline interne de l'Association.

### **Art. 8. Déclaration de foi**

Les programmes et les activités qui gouvernent la façon d'adoration dans l'Eglise seront basés de tous temps conformément à la profession de foi et les croyances suivantes:

Les Ecritures:

La Bible est la Parole inspirée de Dieu, le travail des hommes saints de Dieu dès les temps anciens, lesquels ont parlé et écrit inspirés par le Saint-Esprit.

La Divinité:

Notre Dieu n'est qu'Un Seul, mais il est manifesté en Trois Personnes: le Père, le Fils et le Saint-Esprit, étant égaux entre eux.

L'homme, sa chute et redemption:

L'homme est en être créé à l'image et ressemblance de Dieu, mais à cause de la transgression et la chute d'Adam, le péché est venu au monde.

La vie éternelle:

Le seul Chemin qui mène l'Homme à Dieu est Jésus-Christ. Toute personne qui croit en Jésus, qui croit qu'il a payé à cause de nos péchés et qui reçoit Jésus comme son Sauveur personnel, elle sera sauvée et aura la Vie Eternelle.

Le salut:

Le Salut ne peut être obtenu qu'ici sur terre pas un jour quand nous arriverons au ciel.

Il ne peut pas être obtenu comme résultat des oeuvres de charité ou quelque oeuvre humaine, ni par le fait d'aller à une Eglise - Ephésiens 2:8-9.

Il ne peut être obtenu que par la grâce de Dieu (une faveur non méritée), à cause de l'oeuvre rédemptrice de Jésus-Christ à la croix du Calvaire.

Il consiste à remettre notre vie au Rédempteur, inconditionnellement, cette vie qui a la nature erronée du péché originel et qui est remplie des péchés et fautes: et, en substitution, recevoir la vie éternelle de Jésus, vie remplie de la Nature Sainte et parfaite de Dieu.

La guérison divine:

C'est la volonté de Dieu guérir aujourd'hui et pour toujours, toutes les personnes sauvées ou non, et tous les types de maladies, en accord avec la Bible en Esaïe 53:4-5; Psaume 103:3; I Pierre 2:24.

Nous comprenons, que par la Foi dans les promesses de Dieu c'est possible à une personne de recevoir et maintenir la Guérison Divine pour les maux physiques et mentaux; et, de se maintenir en bonne santé, en accord avec Marc 11:23-24.

Nous comprenons que personne ne peut imposer à autrui un degré et foi qu'elle n'a pas, et à cause de cela, nous ne pouvons jamais empêcher qu'une personne consulte un médecin spécialiste ou qu'elle aille à hôpital pour soigner, ou de l'empêcher de prendre des médicaments prescrits.

Le baptême dans l'eau:

C'est un commandement de Jésus pour tous les fidèles, en accord avec Marc 16:16, qui doit être par l'immersion du corps tout entier.

Nous ne baptisons pas les bébés, sachant que le baptême est un acte de foi, que chaque personne doit faire par conviction personnelle, et de libre volonté: ce qui n'est pas cas les bébés.

C'est un acte extérieur, qui symbolise un acte intérieur d'avoir été lavé de nos péchés, que nous mourrons à nous mêmes et pour ce monde et nous ressuscitons pour une vie nouvelle, en ce que Jésus-Christ est le Seigneur de notre vie.

La prospérité:

Au Calvaire, Jésus fut en tout notre substitut.

Selon 2 Corinthiens 8:9 Jésus s'est fait pauvre pour qu'en échange nous puissions devenir prospères.

Nous croyons et nous pratiquons Malachie 3:10, Proverbes 3:9, etc., qui consiste à honorer Dieu avec nos dîmes et offrandes.

Chassez les démons:

Nous croyons et pratiquons: expulsé des démons en accord avec Marc 16:17.

Cet acte est fait «au nom de Jésus-Christ», selon Marc. 16:17, Philippiens 2:10 et 11.

Le baptême dans l'Esprit Saint, le parler en langues:

Nous croyons que tous les véritables chrétiens peuvent être revêtus du pouvoir d'En Haut, Selon Actes I, et qui consiste dans le Baptême du Saint-Esprit.

Celui-ci est accompagné du «parler en langues» qui est un phénomène surnaturel, en accord avec Actes 2:1, Corinthiens 14.

L'église universelle de Christ:

Nous croyons que l'Eglise Universelle de Christ, le rassemblement de toutes les personnes sur la face de la terre, quelle que soit la couleur ou la nationalité, qui ont donné leurs vies à Jésus-Christ, et qui suivent en accord de modèles Bibliques.

Toute Eglise, indépendamment de son nom, est de Dieu, dès l'instant qu'elle croit, pratique et vit selon le modèle Biblique. La Bible ne parle pas d'une seule Eglise, gardienne du Royaume de Dieu, mais de plusieurs Eglises, notamment des Thessalonisiens, des Galates, des Ephésiens, etc.

En Apocalypse, Jésus en personne, envoie 7 lettres à 7 Eglises.

Les faux prophètes (les sectes):

Nous croyons dans ce que Jésus dit des faux prophètes (les sectes), Mathieu 7:15, que par ses fruits nous les reconnaissons; Ils amènent le peuple à pratiquer ce que Dieu interdit de faire (l'idolatrie, sorcellerie, consulter les morts, etc.), ils enseignent des doctrines qui ne viennent pas de la Bible, font les affirmations «au nom de Dieu» que Dieu n'as jamais parlé.

Le Président, Monsieur Jorge Manuel Guerra Tadeu,

Pasteur Principal de l'EGLISE MANÁ, né le 29 novembre 1949, de nationalité portugaise, domicilié au Avenida Major Rosa Bastos, 17 - Loures - Portugal.

Signature

Le Vice-président, Monsieur José Fernando Paiva Fidalgo,

Pasteur de l'EGLISE MANÁ, né le 10 avril 1970, de nationalité portugaise, domicilié au Estrada Nacional 114, 36 - Lavra - Montemor o Novo - Portugal.

Signature

Le Secrétaire, Monsieur Domingos Alberto da Silva Marinho,

Pasteur de l'EGLISE MANÁ, né le 9 juillet 1967, de nationalité portugaise, domicilié au 60, Carlingford Road - Surry Morden SM4 4NV London - England.

Signature

Le Trésorier, Monsieur Antonio Fernando Parreira do Espirito Santo,

Pasteur de l'EGLISE MANÁ, né le 11 décembre 1956, de nationalité portugaise, domicilié au Bat 1B-Résidence le Village - Wissous - France.

Signature

Le Vice-Trésorier, Monsieur Saul Nogueira Hilário,

Pasteur de l'EGLISE MANÁ, né le 2 mars 1960, de nationalité portugaise, domicilié au 20, rue Luxembourg - Steinfort - Luxembourg.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06472. – Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(107165.6//157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**STANWICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 74,500.-.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 109.034.

In the year two thousand and six, on the fourteenth of September.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

Mr Michael Bickford, residing at 58, Rutland Gate, SW7 1PL London, United Kingdom,  
Mr Chad Pike, residing at 25, Burnsall Street, SW3 3SR London, United Kingdom,  
here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on August and on September 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of STANWICH, S.à r.l. with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 109.034, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on June 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1120 dated October 29, 2005, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on March 20, 2006 in front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at seventy-four thousand five hundred Euro (EUR 74,500.-) divided into five hundred ninety-six (596) ordinary shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

III. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The registered office is established in Senningerberg.»

V. The shareholders resolve to dismiss with immediate effect LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as manager of the Company.

VI. The shareholders resolve to appoint Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

VII. The shareholders resolve to create two categories of managers and decide that the board of managers of the Company will be composed as follows:

*Category A Manager:*

Mr Michael Bickford, residing at 58, Rutland Gate, Flat 20, London SW7, 1PL, United Kingdom;

*Category B Manager:*

Mr Marcel Stephany, Company director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

VIII. The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12. first paragraph.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.»

IX. The shareholders resolve to amend the fourth paragraph of article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12. fourth paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»

X. The shareholders resolve to amend the seventh paragraph of article 12 of the Company's article of association as follows:

«**Art. 12. seventh paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Michael Bickford, demeurant au 58, Rutland gate, SW7 1PL Londres, Royaume-Uni,  
Monsieur Chad Pike, demeurant au 25, burnsall Street, SW3 3SR Londres, Royaume-Uni,  
ici représentés par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu deux procurations données en août et en septembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de STANWICH, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.034, constituée suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, reçu en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 en date du 29 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2006 tenue devant Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 74.500,-) divisé en cinq cent quatre-vingt-seize (596) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social est établi à Senningerberg.»

V. Les associés décident de révoquer avec effet immédiat LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la Société.

VI. Les associés décident de nommer Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

VII. Les associés décident de créer deux catégories de gérants et décident que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

Monsieur Michael Bickford, résidant au 58, Rutland gate, SW7 1PL Londres, Royaume-Uni;

*Gérant de catégorie B:*

Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII. Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

IX. Les associés décident de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12. quatrième paragraphe.** La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

X. Les associés décident de modifier le septième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12. septième paragraphe.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107907.3/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

---

**STANWICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 109.034.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44141 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107908.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

---

**CO.X HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 92.365.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CO.X HOLDING S.A.

Signature

(106751.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**FINVELA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.620.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINVELA S.A.

Signature

(106752.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.387.

*Extrait des résolutions des associés prises le 3 août 2006*

Le 3 août 2006, les associés d'APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l. (la Société), ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer M. William Benjamin, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- De nommer M. Chris White, résidant professionnellement au 57/63, Line Wall, Road, Gibraltar, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- De nommer M. Rafal Nowicki, résidant à Ul. Zadumana 11, PL-02-206 Varsovie, Pologne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- De nommer M. Ira Mitzner, résidant professionnellement au 4699 Southwest Freeway, Suite 400, Houston, TX 77027, USA, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- William Benjamin;
- Chris White;
- Rafal Nowicki;
- Ira Mitzner.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107032.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**MZ BAUBERATUNG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 34, Um Reiland.

R. C. Luxembourg B 61.413.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

(107203.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**LUTECE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.279.

—  
En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(106759.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**TrendConcept FUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.951.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

TrendConcept FUND S.A.

L. Rafalski

(106774.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**FINEPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 61.143.

—  
Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00804, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

(107275.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**CALEAS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 82.860.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00035, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(106766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**SIA WORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 86.638.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00032, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(106767.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**NOVELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SILVERSTREAM SOFTWARE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 75.941.

Le bilan abrégé au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(106771.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**ALICE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 57.653.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02178, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106753.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 72,015,030.-.**

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 68.655.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of August.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l. has its registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, was incorporated on 18 February 1999 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.655 (the Company).

There appeared, for the meeting of the Company, STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862 (the Sole Shareholder), hereby represented by Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 25 August 2006.

Said proxy, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the share capital of the Company is set at USD 72,015,030.- (seventy-two million fifteen thousand and thirty United States Dollars), divided into 2,400,501 (two million four hundred thousand five hundred and one) shares having a nominal value of USD 30.- (thirty United States Dollars) each;

III. that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

IV. that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

V. that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled, and that all known debts have been paid, it being understood that the Sole Shareholder, by virtue of and upon the liquidation of the Company, will acknowledge of merger of debt (confusion) in respect of a liability of the Company under an intercompany loan agreement where the Company owes an amount of USD 2,368,558.40 to the Sole Shareholder, and as a consequence of such merger of debt (confusion) the intercompany loan agreement will be extinguished;

VI. that the Sole Shareholder declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

VII. that full discharge is granted to the members of the board of managers of the Company and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their respective mandates from the date of their appointment until the date of the present meeting;

VIII. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed; and

IX. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

STRATUTS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l. a son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été constituée le 18 février 1999 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.655 (la Société).

A comparu, à l'occasion de l'assemblée de la Société, STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., une société anonyme ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862 (l'Associé Unique), ici représentée par Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales du capital social de la Société;

II. le capital social souscrit de la Société s'élève à USD 72.015.030.- (soixante-douze millions quinze mille trente dollars des Etats-Unis d'Amérique), réparti en 2.400.501 (deux millions quatre cent mille cinq cent une) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 30.- (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

III. que l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

IV. que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

V. que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées et que tout passif connu de la Société a été payé, étant entendu que l'Associé Unique, en vertu de et de par l'effet de la liquidation de la Société, constatera la confusion d'une dette de la Société en vertu d'un contrat de prêt inter-société par lequel la Société doit un montant de USD 2.368.558,40 à l'Associé Unique, et suite à cette confusion, le contrat de prêt inter-société sera annulé;

VI. que l'Associé Unique déclare être investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour;

VII. que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée;

VIII. que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

IX. que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant une période de cinq ans au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2006, vol. 470, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée, à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(107858.3/5770/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

---

**SPORT ART PENSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 102.704.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106749.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**SPORT ART PENSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 102.704.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02177, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**PARNUK S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 35.817.

Les comptes annuels au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00805, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Signature

(107279.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**VIL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00806, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Signature

(107281.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**DICADEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 5, place Bleiche.

R. C. Luxembourg B 101.058.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Signature

(107183.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**NO LIMITS CREATION & DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.440.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Signature

(107194.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**NO LIMITS CREATION & DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.440.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Signature

(107198.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**VIL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00807, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliaire*

Signature

(107283.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 31.093.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung am 15. März 2006-09-07*

Punkt 8:

Die Generalversammlung bestellt dem Vorschlag des Verwaltungsrats folgend (Anhang IX) die KPMG AUDIT, Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2006.

J.-M. Schomer / H. Braun.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06655. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(107302.7//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**LBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 27.987.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107299.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**L.F.B. A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 45.495.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**PROMOTION INVESTMENT ASSOCIATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 59.492.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107301.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**BOTH & PARTNER IMMOBILIEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 63.008.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107303.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**MORGAN STANLEY CLARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 117.992.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of September.

Before Us, M<sup>e</sup> Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MORGAN STANLEY GALWAY LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware of the United States of America, registered with the Delaware Register (Companies' House) under number 4219825 and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by M<sup>e</sup> Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on September 19, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, MORGAN STANLEY GALWAY LLC, is the sole partner of MORGAN STANLEY CLARE, S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 117.992, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 17, 2006, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

102664

*Agenda:*

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of one thousand nine hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 1,960.-) to bring it from its present amount of ten thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 10,980.-) to an amount of twelve thousand nine hundred and forty Pounds Sterling (GBP 12,940.-) by the creation and the issue of ninety-eight (98) Class B parts having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of five billion four hundred and fifty-three thousand four hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 5,000,453,415.-).

2. Subscription for all the ninety-eight (98) Class B parts by MORGAN STANLEY KERRY LIMITED a limited liability company formed and existing under the laws of Cayman Islands on June 26, 2006, registered with the Cayman Register (Companies' House) under number MC-169947 and with the Registrar of Companies for England and Wales under number FC026927, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and having its effective centre of management and control («siège de direction effective») at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, United Kingdom, and paying up of these parts by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities.

3. Amendment of article 6 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital, so as to add that «Unless the context indicates otherwise, the term «parts» as used in these by-laws shall refer to the class A parts and class B parts» and so as to modify the wording with respect to share premium and share premium distributions.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the company by an amount of one thousand nine hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 1,960.-) to bring it from its present amount of ten thousand nine hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 10,980.-) to an amount of twelve thousand nine hundred and forty Pounds Sterling (GBP 12,940.-) by the creation and the issue of ninety-eight (98) Class B parts having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of five billion four hundred and fifty-three thousand four hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 5,000,453,415.-).

*Subscription*

MORGAN STANLEY KERRY LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of Cayman Islands on June 26, 2006, registered with the Cayman Register (Companies' House) under number MC-169947 and with the Registrar of Companies for England and Wales under number FC026927, and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and having its effective centre of management and control («siège de direction effective») at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, United Kingdom, here represented by M<sup>e</sup> Cécile Jager, by virtue of a proxy given in London on September 18, 2006, which after having been signed ne varietur by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Has declared to subscribe for all the ninety-eight (98) Class B parts, and to pay them a total price of one thousand nine hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 1,960.-) together with a total issue premiums of five billion four hundred and fifty-three thousand four hundred and fifteen Pounds Sterling (GBP 5,000,453,415.-) by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities, together constituting its entire net equity, whose existence and value are documented by an interim balance sheet dated September 19, 2006.

The assets and liabilities contributed by MORGAN STANLEY KERRY LIMITED comprise:

**Assets:**

- inter-company receivables from MORGAN STANLEY entities,
- UK Government Bonds,
- all credit balances in its bank account.

**Liabilities:**

- loan from MSIL,
- liabilities (taxes, counsel fees, audit fees...), and

generally, without limitation, any and all assets which are the property of MORGAN STANLEY KERRY LIMITED and any and all liabilities which are incumbent upon MORGAN STANLEY KERRY LIMITED at the time of contribution.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

«**Art. 6.** The capital is fixed at twelve hundred nine hundred and forty Pounds Sterling (GBP 12,940.-), represented by:

- 549 (five hundred and forty-nine) Class A parts, and
- 98 (ninety-eight) Class B parts,

with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

In addition to the corporate capital, issue premium has been paid:

- on the Class A parts for an amount of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling), and
- on the Class B parts for an amount of GBP 5,000,453,415.- (five billion four hundred and fifty-three thousand four hundred and fifteen Pounds Sterling).»

Unless the context indicates otherwise, the term «parts» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A parts and class B parts.

Parts may be issued with a share premium.

The respective holders of class A and class B parts shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

Current dividend distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

Liquidating distributions will be made to each class (A or B) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company.

It being understood that:

If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;

If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts.»

#### Valuation

The contribution in kind is evaluated at EUR 7,413,683,487.- (exchange rate on September 20, 2006, 1.- GBP = 1.48260 EUR).

#### Costs

The contribution in kind consisting of the Total Assets and Liabilities of a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with effective centre of management and control («siège de direction effective») in the United Kingdom, a Member State of the European Union. The Company refers to Article 4-1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed above and more specifically the items listed in the interim balance sheet of MORGAN STANLEY KERRY LIMITED dated September 19, 2006 and any unknown assets and liabilities as at the time the contribution is made.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand two hundred Euro (EUR 6,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing parties, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MORGAN STANLEY GALWAY LLC, une société à responsabilité limitée, existant et constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre du Delaware (Companies' House) sous le numéro 4219825 et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Cécile Jager, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 septembre 2006.

Cette procuration est signée ne varietur par la mandataire de la comparante susmentionnée et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La société prénommée, MORGAN STANLEY GALWAY LLC, est l'associée unique de MORGAN STANLEY CLARE, S.à r.l. («la Société»), ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.992.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### Ordre du jour:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 1.960,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (GBP 10.980,-) à douze mille neuf cent quarante livres sterling (GBP 12.940,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-huit (98) parts de

Classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de cinq milliard quatre cent cinquante-trois mille quatre cent quinze livres sterling (GBP 5.000.453.415,-).

2. Souscription de quatre-vingt-dix-huit (98) parts nouvelles de Classe B par MORGAN STANLEY KERRY LIMITED, une société constituée conformément aux lois des Iles Caïmanes le 26 juin 2006, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro MC-169947 et auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro FC026927, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, et ayant son siège de direction effective au 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, Angleterre, et libération de ces parts par un apport en nature de tous ses actifs et passifs.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée et de façon à préciser que «A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de classe A et aux parts de classe B.» et modifier le texte relatif à la prime d'émission et à ses distributions.

Par la suite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 1.960,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille neuf cent quatre-vingts livres sterling (GBP 10.980,-) à douze mille neuf cent quarante livres sterling (GBP 12.940,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-huit (98) parts de Classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de cinq milliard quatre cent cinquante-trois mille quatre cent quinze livres sterling (GBP 5.000.453.415,-).

#### *Souscription*

MORGAN STANLEY KERRY LIMITED, une société constituée conformément aux lois des Iles Caïmanes le 26 juin 2006, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro MC-169947 et auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro FC026927, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, et ayant son siège de direction effective au 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, Angleterre, à ce représentée par Maître Cécile Jager, en vertu d'une procuration donnée, le 18 septembre 2006, qui après avoir été signée ne varietur par la mandataire des comparantes susmentionnées et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps, a déclaré souscrire toutes les quatre-vingt-dix-huit (98) parts de Classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune et les payer à un prix total de mille neuf cent soixante livres sterling (GBP 1.960,-) ensemble avec une prime d'émission de cinq milliard quatre cent cinquante-trois mille quatre cent quinze livres sterling (GBP 5.000.453.415,-) par un apport en nature de tous ses actifs et passifs, constituant son actif net total, dont l'existence et la valeur sont indiqués par un bilan intérimaire daté du 19 septembre 2006.

Les actifs et passifs apportés par MORGAN STANLEY KERRY LIMITED comprennent:

#### *Actifs:*

- trois créances sur des sociétés du groupe MORGAN STANLEY,
- obligations gouvernementales,
- tous les soldes créditeurs de ses comptes bancaires.

#### *Dettes:*

- un prêt de MSIL,
- dettes (impôts, honoraires, frais d'audit...),

et en général, sans limites, tous les actifs, propriété de MORGAN STANLEY KERRY LIMITED et tous les passifs à la charge de MORGAN STANLEY KERRY LIMITED.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille neuf cent quarante livres sterling (GBP 12.940,-), divisé en:

- 549 (cinq cent quarante-neuf), parts sociales de Classe A, et
  - 98 (quatre-vingt-dix-huit) parts sociales de Classe B,
- ayant une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, une prime d'émission a été payée:

- sur les parts de Classe A de vingt livres sterling (GBP 20,-),
- sur les parts de Classe B de cinq milliard quatre cent cinquante-trois mille quatre cent quinze livres sterling (GBP 5.000.453.415,-).

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de classe A et aux parts de classe B.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission.

Les détenteurs de parts de classe A et de parts de classe B bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

Les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;

Les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A ou B) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.

Etant entendu que:

Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe.

Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividendes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement des réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves, ainsi créées, pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou pour tout autre distribution excepté le fait que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins values réalisées ou latentes ainsi que pour permettre le paiement de dividendes à toute classe de parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts en question.

#### Evaluation

L'apport en nature est évalué EUR 7.413.683.487,- (cours de change du 20 septembre 2006, 1,- GBP = 1,48260 EUR).

#### Coût

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans «l'intégralité du patrimoine» d'une société constituée aux Iles Caïmanes, mais ayant son siège de direction effective au Royaume-Uni, Etat membre de l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport. L'expression «intégralité du patrimoine» comprend les éléments figurant ci-dessus et plus précisément les éléments figurant au bilan intermédiaire de MORGAN STANLEY KERRY LIMITED, en date du 19 septembre 2006, ainsi que tous les autres actifs et passifs de cette société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à six mille deux cents euros (6.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(107770.3/202/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

### **MORGAN STANLEY CLARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 117.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2006.

P. Bettingen.

(107771.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

### **SOLID GRUND A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 47.461.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107304.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.**

 H. R. Luxembourg B 31.093.
 

---

*Protokoll über die Außerordentliche Generalversammlung am 4. Februar 2005*
*Tagesordnung:*

1. Demission des Herrn Albrecht Gohlke aus dem Verwaltungsrat der HAIG per 4. Februar 2004.

Zu Punkt 1: Die Generalversammlung nimmt die Demission des Herrn Gohlke aus dem Verwaltungsrat zur Kenntnis.

J.-M. Schomer / H. Braun.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

 (107306.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.
 

---

**INTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

 R. C. Luxembourg B 45.876.
 

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44064 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

J. Elvinger.

 (107865.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.
 

---

**McKesson INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

 R. C. Luxembourg B 115.003.
 

---

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature

Mandataire

 (108019.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.
 

---

**MANIACS ASSOCIATION LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5681 Dalheim, 22, Luissgaass.

 R. C. Luxembourg F 5.725.
 

---

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège de l'association**

Entre les soussignés:

Beck Bernard, L-3980 Wickrange, 19, rue du Bois, nationalité luxembourgeoise, Employé privé;

Brix Eddy, L-5681 Dalheim, 22 Luissgaass, nationalité luxembourgeoise, Fonctionnaire d'état;

Goehler Patrick, L-5692 Elvange, 5, rue Guillaume Bertrand, nationalité luxembourgeoise, Carrossier;

Kinn Jean-Marie, L-5692 Elvange, 10, rue Guillaume Bertrand, nationalité luxembourgeoise, Employé privé;

Schommer Marc, L-5651 Mondorf-les-Bains, 17, rue John Dolibois, nationalité luxembourgeoise, Employé privé,

est constitué en date du 20 juillet 2006, pour une durée indéterminée, une Association Sans But Lucratif avec la dénomination:

MANIACS ASSOCIATION LUXEMBOURG.

Siège social de l'association: L-5681 Dalheim, 22, Luissgaass.

**Art. 2. Objets de l'association**

Le but de l'association est:

- de réunir toutes les personnes ayant la même passion pour la moto,
- d'organiser des manifestations festives, musicales et autres
- d'organiser des randonnées ou des longues sorties en moto, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3. Membres de l'association**

L'association se compose comme suit:

- Comité,
- Membres actifs,
- Membres associés (en général le conjoint/partenaire d'un membre actif),
- Membres candidats.

Peut devenir membre, toute personne propriétaire de moto, intéressée au but de l'association et qui veut participer activement à la vie de l'association.

- Membres donateurs.

Peut devenir membre donateur, toute personne qui veut soutenir l'association.

#### **Art. 4. Conditions de mise à l'entrée des membres actifs**

Toute personne voulant devenir membre actif, doit présenter sa candidature au comité de l'association. Tout candidat doit être pilote et détenteur d'une moto et doit accepter le règlement interne. Tout candidat doit effectuer un temps de mise à l'épreuve de minimum 6 mois. Le comité peut allonger cette période à maximum 18 mois.

Après ce délai, le candidat devient membre actif s'il obtient 2/3 des voix (vote secret) du comité. Le temps de mise à l'épreuve commence avec le paiement de la cotisation.

#### **Art. 5. Cotisations**

La cotisation mensuelle pour les membres actifs et candidats est 15,- euros. La cotisation mensuelle pour les membres associés est 5,- euros. La cotisation minimale pour membres donateurs est 5,- euros.

#### **Art. 6. Droits et devoirs des membres actifs**

Tout membre actif et candidat doit être en possession d'une carte de membre valide. Tout candidat reçoit un exemplaire des présents statuts et du règlement interne qu'il doit accepter. Tout membre actif a le droit d'assister aux réunions, manifestations et assemblées générales. Il possède le droit de vote mais ne peut pas déléguer ce droit à une tierce personne.

#### **Art. 7. Conditions mise a sortie des membres actifs**

N'est plus membre de l'association:

- tout candidat qui n'obtient pas 2/3 des votes après son temps de mise à l'épreuve,
- tout membre actif qui est en retard de paiement de la cotisation de plus de deux mois,
- tout membre qui donne sa démission au comité par lettre recommandée,
- tout membre qui est expulsé par le comité pour faute grave ou non-respect des présents statuts et du règlement interne. L'expulsion se fait par le comité, avec simple majorité.

#### **Art. 8. Moyens financiers de l'association**

Les ressources financières de l'association sont:

- les cotisations,
- les dons,
- bénéfices de manifestations,
- toute autre source légale.

#### **Art. 9. Structure de l'association**

##### *Le comité*

Le comité se compose:

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire,
- d'un trésorier,
- plusieurs membres avec ou sans fonctions.

Plusieurs tâches peuvent être exercées par une seule personne. Le comité doit se composer de minimum 3 personnes.

On le droit de signature, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Toute transaction financière doit porter deux signatures différentes.

Tout le comité est élu pour une durée de 3 ans.

Minimum trois membres du comité doivent être présents pour prendre les décisions. Doivent faire part de ces personnes, au moins le président ou le vice-président. Les décisions du comité se prennent par simple majorité.

##### *L'assemblée générale*

L'assemblée générale doit se faire dans les trois premiers mois de chaque année.

La convocation avec ordre du jour se fait par écrit, au moins deux semaines avant l'assemblée. Ordre du jour des assemblées générales:

- Rapport d'activités, rapport du trésorier,
- Elections des membres du comité,
- Fixation des cotisations,
- Changement des statuts,
- Divers (...)

#### **Art. 10. Dissolution de l'association**

En cas de dissolution, le patrimoine de l'association reviendra à une association luxembourgeoise de bienfaisance.

E. Brix / J.-M. Kinn / B. Beck / P. Goehler / M. Schommer

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01459. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107214.3//89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

102670

**OURSIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 101.292.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 septembre 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Monsieur David De Marco, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Monsieur Alain Lam, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

- Est réélu commissaire pour la même période, Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107105.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**CHATEAU DE BEGGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 4.652.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2006 à Luxembourg que:

- La mission de FIDEI REVISION n'a pas été reconduite et est remplacée par Mme Colette Mosser, demeurant professionnellement au 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007.

- Les mandats de Mme Muriel Morettini en tant qu'administrateur et de Monsieur Eric Everard en tant qu'administrateur et administrateur-délégué sont reconduits jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007.

- M. Benoit David, né le 28 juin 1971 à Namur (Belgique) demeurant au 4, rue Haute à Walhain, B-1457 Belgique est élu administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2007 en remplacement de M. Christian Savestre démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

E. Everard

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107125.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**FORISION ZWEITE VERMÖGENSVERWALTUNG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 119.871.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft FORATIS A.G., mit Sitz in D-53113 Bonn (Deutschland), 18-20, Kurt-Schumacher-Strasse, hier vertreten durch Hubert Janssen, jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, von dem Komparent und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dieser Komparent, handelnd wie erwähnt, hat den instrumentierenden Notar ersucht nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

### **Titel I.- Zweck, Firmennamen, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung des eigenen Vermögens sowie das Halten und Veräußern von Anteilen anderer Gesellschaften.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet FORISION ZWEITE VERMÖGENSVERWALTUNG, S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

### **Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) aufgeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

FORATIS A.G., vorgeannt . . . . . 500 Anteile

Die Gesellschafterin hat die Anzahlungsverpflichtung in bar erfüllt, so dass das gesamte Kapital der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden durch Einverständnis der Gesellschafter.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

**Art. 9.** Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden an Gesellschafter. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht mit gleichwelcher Begründung es auch sei auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

### **Titel III.- Verwaltung und Vertretung**

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Verwalter verwaltet die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Verwalter oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Verwalter gemeinsam.

**Art. 14.** Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf an der Beschlussnahme teilnehmen was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben als er Anteile besitzt oder vertritt.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefasst wurden von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als blosse Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2006.

**Art. 19.** Jedes Jahr am 31. Dezember wird ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

**Art. 20.** Der Ertrag der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Inventar hervorgeht, nach Abzug der Unkosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden 5% (fünf Prozent) zurückgehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds bis derselbe 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Das Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

#### Titel IV.- Auflösung, Liquidation

**Art. 21.** Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

##### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

##### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen tausendsechshundert Euro.

##### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann ist der Gründer zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg;
- 2.- Die Generalversammlung beruft zu Geschäftsführern:  
Herrn Rolf Völker, geboren am 16. Juli 1961, wohnhaft Quellenstrasse 16, D-53177 Bonn.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 46, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Oktober 2006.

J. Elvinger.

(107059.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

#### **BOSQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkraiz.

R. C. Luxembourg B 99.417.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales que Monsieur Marc Hobscheit, indépendant, demeurant au 11, rue Franz Seimetz, L-2531 Luxembourg, a cédé 80 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 125 chacune, à la Société Anonyme de droit luxembourgeois F.I.L. HOLDING S.A., ayant son siège social au 31, Biergerkraiz, L-8120 Bridel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.861.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

BOSQUET, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05662. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(107167.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---